

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-068

Création d'une aire d'affectation « habitation » dans le secteur situé au sud de la rue Marie-Anne Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion Arrondissement Plateau Mont-Royal

Le projet de règlement P-03-068 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal (CO 92-03386) a été adopté par le conseil municipal le 28 avril 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-068 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement Plateau Mont-Royal de façon à créer une aire d'affectation « habitation » à même une aire d'affectation « grande emprise et infrastructure » située au sud de la rue Marie-Anne Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme en ce qu'elle modifie l'aire d'affectation de l'emplacement visé.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ à l'arrondissement Plateau Mont-Royal, 201, avenue Laurier Est
- ❖ à la bibliothèque Plateau Mont-Royal, 465, avenue du Mont-Royal-Est
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 9 juin 2003
19 h
Université du Québec à Montréal
Pavillon Henri-Julien
4750, avenue Henri-Julien

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Alain Cardinal (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 18 mai 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville